



Régularisation taxes foncières

Par **Pierre55**, le **23/09/2022** à **09:37**

Bonjour

Ayant omis de déclarer la construction d'une mezzanine de 8,33 m² il y a 22 ans (l'entrepreneur m'ayant dit qu'il s'agissait d'un simple aménagement intérieur). J'aimerais régulariser fiscalement la situation.

Comment faire? J'ai juste la facture sachant qu'il y a prescription au niveau de l'urbanisme.

Montant taxe foncière 2000 euros même somme taxe habitation.

La surface ajoutée représente 6 % de l'ancienne surface.

Y aura-t-il amende ?

Devrais-je payer les 22 années avec quelle majoration ?

Merci d'avance

Cordialement

Par **BrunoDeprais**, le **23/09/2022** à **16:53**

Bonjour,

Voyez directement avec la DGFIP, le cadastre.

La prescription en matière fiscale est de 3 ans, donc vous n'aurez pas à payer 22 ans.